

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 78 (1981)
Heft: 12

Rubrik: Concours des ruchers SAR 1982

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Concours de ruchers SAR 1982

Le Concours de ruchers en 1982 aura lieu dans la 2^e circonscription qui comprend les **sections de Lausanne, Morges, Gros-de-Vaud, Cossonay**.

L'apiculteur passe, sans aucun doute, une partie des plus beaux moments de sa vie dans son rucher. Il s'intéresse à la vie des abeilles, à une belle présentation de ses colonies dans un cadre de verdure souvent aménagé avec goût. Il a un réel plaisir à contempler le fruit de son travail et de son savoir, avant de récolter le miel qui fera la joie de sa famille et de ses amis consommateurs.

Participer au Concours de ruchers c'est se donner une excellente occasion de rafraîchir ses connaissances, d'entreprendre, durant l'hiver, une révision générale de son matériel, et finalement de faire participer tous les apiculteurs de la Romandie en présentant, dans le «Journal suisse d'Apiculture», de belles exploitations, bien conduites et bien gérées.

Ce qui compte c'est la participation! Pensez-y dès aujourd'hui!

Pour tous renseignements, les sections invitées à participer peuvent s'adresser à :

Jean-Pierre Freléchoux, préposé au Concours de ruchers,
2926 Boncourt (JU), tél. (066) 75 58 38.

Yverdon, le 10 novembre 1981

Monsieur Adrien Paroz
Président de la Société romande d'apiculture
Vevey

Concerne : Concours de ruchers 1981 (section Yverdon-Grandson).

Les résultats de cette épreuve ayant été très discutés au sein des apiculteurs du Nord vaudois et d'ailleurs, mon propos n'est pas de mettre en doute l'intégrité du jury. Ces messieurs avaient reçu une mission et ils l'ont remplie au plus près de leur conscience, pensant avoir devant eux des apiculteurs infailibles pouvant aussi maîtriser les humeurs de la nature.

Pour ma part, c'est la deuxième fois que je me sou mets à cet examen (138 points en 1970 et 122 en 1981, pour un même rucher et dans des conditions identiques). Vu cette différence de points, je me

sens obligé de vous livrer mes impressions et vous demande de les publier dans le prochain journal apicole.

Lors des deux visites des experts, il me semble qu'ils ont oublié :

- Qu'ils étaient aussi des apiculteurs.
- Qu'ils avaient aussi un jour ou l'autre récolté un essaim vagabond ; le contraire m'étonnerait.
- Qu'il n'était pas toujours possible, dans une exploitation d'une certaine importance, d'éliminer comme il le faudrait des cadres trop vieux, souvent encore garnis de couvain.
- Que ce n'est pas une obligation de nettoyer tous les cadres plusieurs fois par année pour qu'ils soient toujours d'une propreté parfaite.
- Que les planchettes, jaunies par des années d'utilisation, ne peuvent pas reluire comme un sou neuf.
- Qu'après 20 jours de mauvais temps, les cadres ne peuvent pas être garnis de provision, sans sucrer, surtout sur les hausses.
- Qu'il n'est pas indiqué d'enlever les hausses en période de froid.
- Qu'il n'est aussi pas indiqué de faire ouvrir une ruche dans les conditions ci-dessus sans que les abeilles soient agressives.
- Que les annotations sommaires faites sur un carnet en cours de visite reflètent plus la vérité que celles rédigées après coup.
- Que de tenter un élevage avec des larves d'un essaim trouvé, de pure race carniolienne, n'est pas une faute. Les expériences dans ce domaine sont aussi valables. Un mélange des familles est souvent meilleur que des mariages entre parents.
- Que les abeilles agressives récoltent souvent davantage que les calmes.
- Qu'encourager les jeunes apiculteurs est aussi une bonne politique.

Dans ce domaine, les experts devraient avoir une vue plus élargie. Il est trop facile de trouver la faille permettant de sabrer des points. Il faut aussi juger un apiculteur sur ce qu'il a fait, sur ce qu'il fait, sur ce qu'il sait faire et sur ce qu'il ose faire. De plus, pour que le jury ait une juste appréciation de la situation, un rucher doit être présenté comme l'exigent les conditions du moment et non préparé exclusivement pour la visite.

Ceci dit, je souhaite bonne chance et beaucoup de courage à ceux qui oseront affronter les experts en 1982.

Avec mes cordiales salutations.

Gander Serge, Chamblon 30bis, **1400 Yverdon**